

ANTICHUTES A RAPPEL AUTOMATIQUE - ENROULEURS SANGLES

L'enrouleur à sangle est un antichute à rappel automatique qui dispose d'une réserve de sangle sur un tambour protégé par un carter aluminium / matière synthétique. La sangle est maintenue tendue par un ressort, elle s'allonge et se raccourcit au gré des déplacements de la personne assurée. En cas de chute il se bloque automatiquement. L'absorption d'énergie est réalisée par le dispositif lui même. Il fait partie des composants des systèmes anti-chute. Avertissement : le point d'ancrage doit être situé à au moins 80 cm au-dessus du seuil de travail.



- ▶ Enrouleur en sangle avec crochet double action en aluminium
- ▶ Fixation à émerillon 360° sur le carter supérieur et sur le connecteur qui permet à l'utilisateur une grande liberté de mouvement en toute sécurité
- ▶ Ce dispositif anti-chute se bloque en cas de chute et réduit la hauteur de chute
- ▶ Carter en aluminium avec absorbeur d'énergie intégré
- ▶ Utilisable en toute situation : déplacements verticaux ou horizontaux
- ▶ La résistance de la sangle permet de travailler sur des arêtes vives
- ▶ Dispositif robuste et demandant peu d'entretien
- ▶ Mousqueton à émerillon double action diamètre d'ouverture 66 mm

Caractéristiques produit	
Matière	Aluminium
Garantie (ans)	Durée de vie de 10 ans
Normes	EN 360

La durée de vie de l'antichute à rappel automatique (enrouleur) proposé par UNYC® doit être déterminé à chaque contrôle annuel, elle est de 10 ans en fonction des sollicitations. Le port des E.P.I. fait l'objet d'une formation obligatoire de l'utilisateur par un organisme certifié. Pour être en conformité avec la législation et pour être sûr d'utiliser des équipements en parfait état , tous les E.P.I. anti-chute doivent être contrôlés chaque année et avant chaque utilisation une vérification visuelle doit être faite.

Ref.	Des.	Poids (kg)	CE	Gencod
09100902	Antichute à rappel automatique sangle 2M	0,800	CE	3178740209605